

BRANCHÉS  
SUR LA RÉUSSITE  
DES JEUNES



ÉVALUATION DU PROJET  
MONTÉRÉGIEN  
EN SAINES HABITUDES DE VIE :  
VOLET *COUR D'ÉCOLE*

Direction de santé publique de la Montérégie  
CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent  
CRÉ agglomération de Longueuil  
CRÉ Montérégie Est

Avril 2014



## **Auteur**

Christian Viens, DSP de la Montérégie  
Katerine Smuga, DSP de la Montérégie

## **Collaboration**

Mireille Archambault, Direction régionale du MELS  
Geneviève Beauchemin, CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent  
Nathalie Chiasson, CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent  
Marie-Claude Gagné, CRÉ agglomération de Longueuil  
Patrice Gagnon, agent de soutien régional  
Chantale Gagné, agent de soutien régional  
Annie Gauthier, CRÉ Montérégie Est  
Véronique Moquin, CRÉ agglomération de Longueuil

## **Secrétariat et mise en page**

Annie Toupin, secrétaire, DSP de la Montérégie

N. B. Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes, et n'est utilisé que pour alléger le texte.

La traduction et la reproduction totales ou partielles de ce document sont autorisées à la condition que la source soit mentionnée.

La référence suivante est proposée :

Viens, C. et K. Smuga (2014). *Évaluation du Projet montérégien en saines habitudes de vie : volet Cour d'école*, Rapport final, Longueuil, Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie, Direction de santé publique, CRÉ agglomération de Longueuil, Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et Montérégie Est, 15 p.

978-2-89342-642-6 (version imprimée)

978-2-89342-641-9 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

Ce document est disponible :

- au centre de documentation de l'Agence – 1255, rue Beauregard, Longueuil, QC, J4K 2M3
- [www.bienbranchés.com](http://www.bienbranchés.com) / section mode de vie physiquement actif / documents de référence
- sur l'extranet de l'Agence : <http://extranet.santemonteregie.qc.ca/sante-publique/promotion-prevention/jeunesse/mode-vie-physiquement-actif.fr.html#Document>

## Mot du directeur

L'évaluation du *Projet montréalais en saines habitudes de vie : volet cour d'école* est maintenant terminée et ce rapport final, réalisé par la Direction de santé publique, donne des informations importantes aux décideurs leur permettant d'apprécier son déroulement et ses retombées. Nous rappelons que ce projet vise la création d'environnements favorables à l'adoption et au maintien d'un mode de vie physiquement actif chez les élèves de 5 à 12 ans qui fréquentent les écoles primaires et au développement de relations plus harmonieuses entre les élèves. Pour ce faire, la cour d'école est une composante importante du milieu idéal pour agir de façon efficace : l'école.

Ce projet d'intervention s'inscrit dans le cadre du *Plan d'action gouvernemental (PAG) de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids*. Il est le fruit d'une action concertée entre la Direction régionale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), la Direction de santé publique et les trois conférences régionales des élus (CRÉ) de la Montérégie, soit l'agglomération de Longueuil, la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et la Montérégie Est.

Au-delà des résultats positifs du projet, les décideurs seront à même d'identifier l'enjeu relié à la pérennité du projet *Cour d'école* et les défis pour toutes les écoles primaires de pouvoir bénéficier d'un soutien adapté qui favorise une cour d'école dynamique, harmonieuse et sécuritaire. Dans cette perspective, l'objectif serait de faciliter le transfert de l'expertise développée et soutenir la consolidation du partenariat local dans chacun des milieux scolaires.

En espérant que ce rapport suscite votre intérêt.

Bonne lecture !

Le directeur de santé publique

A handwritten signature in blue ink that reads "Alain Poirier".

Alain Poirier, M.D.

## Table des matières

Contexte.....	5
1. Problématique .....	5
2. Description du projet.....	5
3. Méthodologie .....	7
4. Résultats .....	7
4.1 Processus de mise en œuvre.....	7
4.1.1 Activités de communication .....	7
4.1.2 Liens avec les conseillers pédagogiques.....	7
4.1.3 Modalités de recrutement et de sélection des écoles.....	8
4.1.4 Bilan des activités des agents de soutien dans les écoles.....	8
4.2 Facteurs de réussite .....	9
4.3 Retombées du projet.....	10
4.3.1 Observations des agents de soutien.....	10
4.3.2 Observations des membres des comités <i>Cour d'école</i> .....	11
4.4 Enjeu et défis.....	11
5. Pistes d'action relatives à la pérennité du projet.....	12
6. Discussion .....	12
Conclusion.....	13
Références .....	14
Schéma 1 - Projet montréalais en saines habitudes de vie : volet cour d'école, modèle logique d'intervention.....	6
Tableau 1 - Retombées du projet Cour d'école en Montérégie selon les répondants des comités ....	15

## Contexte

Le *Projet montérégien en saines habitudes de vie : volet cour d'école* a pour but de favoriser la création d'environnements favorables à l'adoption et au maintien d'un mode de vie physiquement actif chez les jeunes de 5 à 12 ans qui fréquentent les écoles primaires. Pour ce faire, la cour d'école représente le milieu idéal pour intervenir de façon efficace.

Ce projet d'intervention s'inscrit dans le cadre du *Plan d'action gouvernemental (PAG) de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids*. Il est soutenu, au plan régional, par la Direction de santé publique, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et les trois conférences régionales des élus (CRÉ) de la Montérégie, soit l'agglomération de Longueuil, la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et la Montérégie Est.

Ce sont ces trois CRÉ qui ont la responsabilité de réaliser le projet dont le financement provient de l'organisme Québec en Forme. Toutefois, c'est la CRÉ Montérégie Est qui assure la coordination du projet dont le suivi administratif et l'évaluation.

## 1. Problématique

La cour d'école est reconnue comme un milieu privilégié où les enfants peuvent faire de l'activité physique pendant et après les heures de classe ainsi que durant les différentes périodes de vacances. De plus, l'activité physique contribue à faire obstacle à certains problèmes de violence et améliore les relations entre les élèves. Selon les données disponibles, il s'avère que :

- 26 % des enfants de 6-11 ans ne font pas d'activité physique à tous les jours (Statistique Canada, 2004);
- 28 % des enfants de 9-11 ans présentent un surplus de poids (embonpoint et obésité) (Lavallée, 2004);
- 45 % des enfants de 9 ans ne sont pas satisfaits de leur image corporelle (Aubin, 2002);
- 69 % des enfants de 9 ans disent être victimes de violence (verbale ou physique) à l'école ou sur le chemin de l'école, une fois ou plus au cours de l'année scolaire (Aubin, 2002).

## 2. Description du projet

Globalement, le projet *Cour d'école* consiste à soutenir les directions d'écoles primaires dans l'aménagement, l'organisation et l'animation des cours d'école. Pour ce faire, l'utilisation du guide « *Ma cour : un monde de plaisir!* » de Kino-Québec est priorisé comme outil d'accompagnement personnalisé de chacun des milieux, en continuité avec ce qui se fait déjà dans l'école et en collaboration avec le répondant identifié par la commission scolaire.

Au total, 126 des 345 écoles primaires de la Montérégie, soit 36,5 % des écoles, sont ciblées dans ce projet qui s'échelonne d'avril 2012 à juin 2014. Le modèle logique du projet est illustré au schéma 1 présenté à la page suivante.

Par ailleurs, deux agents de soutien ont été recrutés en avril 2012. Il s'agit de professionnels du réseau de l'éducation à l'emploi de la commission scolaire des Patriotes, qui ont été libérés afin d'exercer cette fonction de soutien au cours des deux années prévues au projet. Les propos qui suivent définissent le mandat des agents de soutien, les étapes qu'ils réalisent dans les écoles et leur profil de compétences.

### *Définition de la fonction d'agent de soutien*

#### *a) Mandat de l'agent de soutien*

Dans le cadre du projet, le mandat de l'agent de soutien est d'accompagner les directions d'écoles qui souhaitent mieux gérer l'organisation de leur cour d'école afin d'augmenter le nombre de jeunes actifs et de remédier notamment à certains problèmes de violence entre les élèves.

#### *b) Étapes de réalisation*

Avec les représentants du comité responsable de la cour d'école, l'agent de soutien identifie les besoins et les priorités du milieu. À partir de ce portrait, ils élaborent un plan d'action et définissent l'accompagnement qui sera offert en ce qui a trait à la mobilisation, l'organisation, l'animation et l'aménagement des aires de jeux extérieures.

**Schéma 1**  
**Projet montérégien en saines habitudes de vie – volet cour d'école**  
**Modèle logique de l'intervention**



Source : Document de présentation du *Projet montérégien en saines habitudes de vie, volet cour d'école* par les trois CRE du territoire à l'organisme Québec en forme.

Dans le cadre de l'élaboration du plan d'action, l'agent de soutien invite le comité à réaliser deux sondages. Le premier sondage s'adresse aux élèves et concerne les activités réalisées dans la cour d'école alors que le deuxième sondage s'adresse au personnel et identifie leur vision de la cour d'école. Cette étape de la planification, réalisée par les membres du comité, permet de tracer un portrait de la situation à l'égard de la cour d'école et de préciser les composantes du plan d'action en fonction des besoins identifiés.

Par cette façon de faire, on évite de s'éparpiller en se centrant sur les préoccupations du milieu scolaire et en s'assurant de la participation des personnes impliquées. Ainsi, l'objectif n'est pas tant d'implanter toutes les composantes du guide « *Ma cour : un monde de plaisir!* » mais uniquement celles retenues ou souhaitées par le milieu scolaire.

#### c) *Profil des compétences professionnelles et personnelles*

À partir de l'expérience montérégienne, le profil de compétences de l'agent de soutien a été établi comme suit :

##### **Compétences professionnelles**

- Posséder une connaissance et une expérience du milieu scolaire;
- Démontrer un sens de l'organisation du travail;
- Connaître le guide « *Ma cour : un monde de plaisir!* » et les outils disponibles.

##### **Compétences personnelles**

- Faire preuve d'initiative;
- Savoir communiquer;
- Être dynamique, avoir du leadership et être capable de s'adapter rapidement à un nouvel environnement;
- Être capable de travailler en équipe.

### **3. Méthodologie**

La démarche évaluative retenue vise à décrire et analyser la mise en œuvre du projet et identifier les facteurs de réussite, les retombées, les défis et les enjeux pouvant influencer son déploiement.

La collecte des données repose sur des entrevues de groupe auprès des membres du comité d'orientation et du suivi qui représentent les organisations impliquées dans le projet, soit, le MELS et la DSP, les CRÉ de la Montérégie ainsi que les deux agents de soutien.

À cela, s'ajoutent une enquête sur les retombées auprès des représentants des écoles rejointes et un sondage d'opinions auprès des membres du comité régional des services éducatifs réalisé par la direction régionale du MELS ainsi que la documentation produite dans le cadre du projet.

## **4. Résultats**

### **4.1 Processus de mise en œuvre**

Sur le plan de la mise en œuvre du projet, quatre composantes retiennent notre attention. Il s'agit : 1) des activités de communication, 2) des liens avec les conseillers pédagogiques et les services éducatifs, 3) des critères et des modalités de recrutement des écoles et 4) des activités des agents de soutien.

#### **4.1.1 Activités de communication**

Des activités de communication ont été réalisées pour faire connaître le projet auprès des partenaires concernés (CRÉ, DSP et MELS) et des différentes structures existantes. Parmi celles-ci mentionnons les regroupements locaux de partenaires (RLP) et les représentants du MELS au plan régional et local, soit :

- la table régionale des directeurs généraux des commissions scolaires;
- le comité régional des services éducatifs;
- la table régionale des conseillers pédagogiques en éducation physique et à la santé;
- les directions d'écoles.

En raison des rôles et des responsabilités spécifiques de chacune de ces structures, les rencontres des agents de soutien auprès des représentants du milieu scolaire se sont avérées utiles voire incontournables pour les informer sur le projet, connaître leurs appréhensions, les rassurer s'il y a lieu, répondre aux questions et échanger sur les collaborations souhaitées.

De plus, le présent projet a permis de réaliser toute l'importance de connaître et de respecter les différents canaux de communication des organisations impliquées dans le projet afin de s'adresser aux bonnes personnes et de ne pas prendre pour acquis que les informations sont transmises d'une structure à une autre.

#### **4.1.2 Liens avec les conseillers pédagogiques**

Dans les commissions scolaires, les premiers contacts des agents de soutien ont été avec les conseillers pédagogiques (CP) en éducation physique et à la santé. La contribution des CP a

surtout consisté à faciliter l'accès aux directions d'école selon certaines modalités particulières propres à chacune des commissions scolaires.

Les rencontres avec les conseillers pédagogiques ont également été utiles pour échanger sur le projet, convenir des façons de faire et s'entendre sur les rôles et le partage des responsabilités entre le conseiller pédagogique et l'agent de soutien à l'égard des activités de soutien auprès des comités responsables du dossier cour d'école. Dans la grande majorité des cas, l'entente est que l'agent de soutien assure la formation et le suivi auprès de ces comités et que le conseiller pédagogique est informé du déroulement des activités.

#### 4.1.3 Modalités de recrutement et de sélection des écoles

Concernant les modalités de recrutement des écoles, elles diffèrent selon les attentes et les directives des commissions scolaires. À cet effet, mentionnons :

- les références des conseillers pédagogiques et autres représentants du milieu scolaire;
- le bouche à oreille;
- l'envoi d'une lettre électronique présentant le projet aux directions d'école afin que les milieux intéressés puissent communiquer avec l'agent de soutien;
- la présentation du projet à certaines rencontres des directions d'écoles;
- la sollicitation des services de garde à la demande des directions d'école.

Concernant la participation des écoles au projet, il importe que l'aménagement, l'organisation et l'animation de la cour d'école fassent partie de leurs priorités. Pour ce faire, il est important que la direction d'école soutienne le projet et manifeste un leadership pour mobiliser son équipe et qu'un groupe ou comité de travail, composé de 3 ou 4 personnes issues d'un comité déjà existant (ex. : comité violence), s'engage dans la réalisation du projet. Parmi les personnes-clés, mentionnons la direction d'école, le responsable du service de garde et une enseignante proactive et intéressée à la réussite du projet.

Par ailleurs, contrairement à la croyance, les agents de soutien ne privilégient pas la participation des éducateurs physiques au sein de ces comités de travail. Pour les agents de soutien, cette stratégie permet d'éviter qu'on leur délègue l'ensemble des responsabilités et que le projet

*Cour d'école* devienne l'affaire d'une seule personne. Toutefois, ces ressources sont sollicitées pour le déploiement et la mise en pratique de nouveaux jeux proposés dans le guide « *Ma cour : un monde de plaisir!* ».

#### 4.1.4 Bilan des activités des agents de soutien dans les écoles

Au cours des deux années d'évaluation des retombées du projet, soit entre avril 2012 et avril 2014, 171 écoles ont été rejointes dans l'ensemble des commissions scolaires de la région. Par rapport à la cible de départ (n : 126 écoles), l'objectif a donc été dépassé d'environ 36 %.

En ce qui concerne la répartition des écoles rejointes dans chacune des CRÉ, la situation est la suivante :

- 83 écoles rejointes sur le territoire de la CRÉ Montérégie Est (54 écoles étaient ciblées);
- 41 écoles rejointes sur le territoire de la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (40 écoles étaient ciblées);
- 47 écoles rejointes sur le territoire de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil (32 écoles étaient ciblées).

Mentionnons également que l'ensemble des commissions scolaires (francophones et anglophones) et des MRC situées sur le territoire des trois CRÉ ont été rejointes dans le cadre du projet.

Quant aux activités réalisées, toutes les écoles ont manifesté un accueil favorable au projet et à l'offre d'accompagnement des agents de soutien. Dans la très grande majorité des cas, les échanges se sont amorcés par une présentation du projet et du guide « *Ma cour : un monde de plaisir!* ». Par la suite, les directions d'école et les membres des comités responsables du dossier ont été invités à réaliser un sondage auprès des élèves et du personnel afin de connaître leurs points de vue concernant la situation de leur cour d'école.

Pour réaliser le projet dans chacune des écoles, les agents de soutien disent y consacrer, en moyenne, de 12h à 15h de travail. Ceci exclut le temps alloué pour analyser les données du sondage auprès des élèves et du personnel et le temps nécessaire pour se rendre aux écoles. En lien avec les principales étapes du projet, les agents de soutien ont estimé la répartition du temps de travail de la façon suivante :



- la mobilisation (réflexion, promotion et valorisation du projet auprès du personnel) représente de 3h à 6h de travail dépendamment si l'agent de soutien analyse ou non les données du sondage;
- la planification des activités à réaliser nécessite de 3h à 5h;
- l'organisation des activités requiert entre 5h à 10h de travail selon qu'elle inclut ou non une présentation du guide de surveillance et des observations lors des récréations.

### *Principales contributions des agents de soutien*

Pour la grande majorité des écoles rejointes, les activités des agents de soutien concernent les aspects suivants :

- l'identification des besoins, par observation directe ou sondage, pour cerner les principaux problèmes à résoudre;
- l'élaboration ou la réorganisation des activités priorisées pour améliorer l'aménagement, l'organisation, l'animation, la mobilisation-promotion ou la sécurité de la cour d'école, en conformité avec les orientations apportées par l'adoption du projet de Loi 56 visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école;
- la réalisation et l'affichage d'un plan de surveillance adapté à chacun des milieux qui précise les zones de surveillance, la position et l'horaire de chacun des surveillants;
- la formation de jeunes leaders de manière à responsabiliser les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année dans l'animation de la cour d'école auprès des plus jeunes (maternelle à 3<sup>e</sup> année);
- la suggestion des choix de jeux selon l'âge des élèves, les dimensions de la cour d'école et le matériel disponible;
- le soutien des membres du comité responsable du dossier cour d'école concernant l'aménagement des aires de jeux notamment le lignage des zones de jeux en fonction des espaces disponibles;
- l'accompagnement des écoles pour présenter leur projet dans le cadre de la mesure 50-530 sur l'embellissement de la cour d'école;
- la promotion du port de dossards ou de bretelles chez les surveillants de manière à favoriser leur visibilité et améliorer la sécurité dans les aires de jeux;

- la formation des éducateurs des services de garde sur le plan de l'animation, de la surveillance et de l'organisation des activités.

Par ailleurs, les agents de soutien insistent sur l'importance d'adapter l'accompagnement en fonction des priorités des milieux et des personnes qui en font la demande. De plus, ils estiment que l'appui de la direction d'école est essentiel à la réalisation du projet et que la présence d'un comité responsable de la cour d'école est nécessaire pour assurer son déploiement.

### *Éléments d'appréciation*

Dans le cadre des échanges réalisés au cours de l'hiver 2013 par la Direction régionale du MELS de la Montérégie, les membres du comité régional des services éducatifs ont tous émis des commentaires positifs à l'égard des activités d'accompagnement des agents de soutien. On estime notamment que leur présence est très aidante dans l'aménagement des cours d'écoles et on apprécie beaucoup leur souplesse dans la réalisation des activités.

Quant aux membres du comité d'orientation et de suivi, ils mentionnent que la personnalité et l'expertise des deux agents de soutien ont grandement contribué au succès du projet *Cour d'école*. De plus, ils ont su s'adapter aux milieux, proposer des outils utiles en fonction des besoins exprimés et bien accompagner les directions d'école, les services de garde et les enseignants dans les démarches.

## **4.2 Facteurs de réussite**

Au terme du projet *Cour d'école*, les membres du comité d'orientation et de suivi ont identifié les facteurs qui ont contribué à sa réussite, à savoir :

1. que la direction d'école fasse une demande formelle de soutien pour répondre à des besoins précis et en lien avec ses priorités;
2. la présence d'un comité responsable du dossier cour d'école, réunissant le personnel enseignant et des services de garde;
3. un désir réel du milieu scolaire de procéder à des ajustements à l'égard de sa cour d'école;
4. la volonté des enseignants et du personnel des services de garde de développer une vision commune de la cour d'école et de travailler ensemble;
5. l'accompagnement des écoles par des agents de soutien provenant eux-mêmes du milieu scolaire;

6. la capacité de répondre rapidement aux demandes de soutien des écoles et d'adapter l'offre de service aux particularités de chacun des milieux;
7. l'appui à un niveau régional de la DSP, des CRÉ et du MELS aux agents de soutien concernant :
  - la présentation du mandat et du guide *Ma cour : un monde plaisir*;
  - la connaissance des rouages administratifs des commissions scolaires et le respect des structures;
  - le dénouement de certaines impasses;
  - le support administratif et informatique;
8. la nécessité d'appliquer la loi 56 visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école.

À ces différents facteurs de réussite, s'ajoutent les rencontres du comité directeur PAG (trois à quatre fois par année), du comité régional PAG (deux fois par année) et du comité d'orientation et de suivi du projet (une dizaine de rencontres en deux ans). Dans le cadre de ces différents comités, la mise en œuvre du projet, les problèmes rencontrés et leurs éléments de solutions sont discutés avec une préoccupation constante autour de la pérennité du projet.

Enfin, mentionnons la contribution de la CRÉ Montérégie Est qui a réalisé avec diligence et rigueur la coordination du projet.

### 4.3 Retombées du projet

Bien que conscients que les changements de pratique exigent du temps, les membres du comité d'orientation et de suivi identifient d'ores et déjà plusieurs retombées du projet auprès des surveillants et des élèves. Les propos qui suivent font état des observations des agents de soutien et du personnel du milieu scolaire

#### 4.3.1 Observations des agents de soutien

Les agents de soutien ont relevé plusieurs retombées auprès du personnel et des élèves à la suite de leurs passages dans les écoles. Les propos qui suivent en font état.

#### *Retombées du projet concernant la surveillance dans la cour d'école*

Sur ce plan, il est constaté les aspects suivants :

1. la présence d'un plan de surveillance, détaillé, écrit et affiché.

Ce plan indique les zones et les modalités de surveillance dans la cour d'école, les règles de fonctionnement, la désignation des surveillants dans chacune de ces zones ainsi que les rôles attendus de chacun d'eux. Pour la direction d'école, les surveillants et les parents bénévoles, cette façon de faire permet de rendre plus sécuritaire la cour d'école sur le plan de l'environnement interne et externe et de documenter plus facilement une problématique particulière, le cas échéant.

2. le port du dossard ou des bretelles fluorescentes chez les surveillants de la cour d'école.

Leur utilisation constitue une mesure qui accroît la sécurité de la cour d'école, qui facilite l'identification des surveillants dans chacune des zones de surveillance et qui permet de reconnaître la présence des personnes-adultes, non identifiées, qui s'y retrouvent. En l'absence d'intervenant dans une des zones de surveillance, quelqu'un d'autre pourra alors se déplacer pour voir ce qui se passe.

3. une répartition plus efficace des surveillants sur l'ensemble de la cour d'école et particulièrement en des endroits stratégiques.

Cette situation favorise une meilleure répartition des surveillants dans la cour d'école et contribue à accroître la sécurité des lieux.

4. une réorganisation des jeux dans la cour d'école.

En pratique, cette réorganisation invite à revoir la gestion de la cour d'école et à questionner la nature et le nombre de jeux en fonction de l'espace disponible (ex. : éviter que trop de ballons circulent dans les différentes aires de jeu afin de prévenir les accidents et blessures).

5. un meilleur arrimage entre les services de garde et les enseignants par rapport à la l'organisation et l'application des règles de sécurité dans la cour d'école.

Aux dires des agents de soutien, l'application de ces différentes mesures, notamment celles reliées au plan de surveillance, permet d'observer rapidement les changements survenus dans les cours d'école.

#### *Retombées du projet auprès des élèves*

Les agents de soutien ont également été informés par le milieu scolaire de plusieurs changements de comportements chez les élèves à la suite des

aménagement effectués dans la cour d'école. Parmi les retombées observées, précisons les éléments suivants :

1. les élèves sont physiquement plus actifs : la cour d'école est plus animée et moins de jeunes sont inactifs lors des récréations;
2. les billets d'infraction aux élèves sont moins fréquents. Dans les milieux où des billets d'infraction sont donnés aux élèves, les enseignants notent une diminution des conflits entre les élèves à la suite du passage des agents de soutien. Dans une école, les billets d'infractions ont été réduits de 80 % à la suite de l'implantation du projet;
3. les élèves exercent un plus grand leadership dans les cours d'école. Ceci est en grande partie attribuable à la formation des jeunes leaders. Au cours des deux années du projet, 45 écoles y ont été impliquées et plus de 1150 jeunes ont été formés, dont 60 % sont des filles;
4. la réalisation d'activités diversifiées s'adressant autant aux filles qu'aux garçons.

#### 4.3.2 Observations des membres des comités *Cour d'école*

Les représentants des écoles rejointes ont également été invités à s'exprimer eux-mêmes concernant les retombées du projet *Cour d'école*. À l'aide d'un questionnaire distribué à deux moments de l'étude, soit en octobre 2013 et février 2014, les comités *Cour d'école* de 39 des 47 écoles (83 %) qui avaient participé et finalisé plusieurs étapes du projet, l'ont rempli. Les répondants (n : 39) proviennent des membres de la direction (50 %), d'enseignants (26 %) et du personnel de soutien (24 %). De plus, 11 des 13 commissions scolaires ciblées dans le projet sont représentées dans cette étude.

Les résultats obtenus, présentés au tableau 1, concernent cinq énoncés ou affirmations qui sont suivis d'éléments explicatifs émis par les répondants. Les propos qui suivent constituent la synthèse des retombées perçues du projet par les membres de ces comités.

1. Pour 93 % des répondants, les élèves ont plus d'occasions d'être physiquement actifs. Ceci s'explique par le fait que la cour d'école est mieux organisée; que l'animation est plus diversifiée; que plus de jeunes leaders participent à l'animation de la cour d'école; qu'il est mis à la disposition d'un matériel, et ce, en quantité suffisante; que les enseignants sont plus actifs,

engagés, intéressés et confiants; qu'il y a une plus grande diversité d'activités pour les élèves.

2. Pour 69 % des répondants, plus de jeunes exercent un leadership dans la cour d'école. Cela s'explique non seulement par le fait qu'il y a plus de jeunes leaders formés pour animer la cour d'école mais aussi parce que la formation offerte contribue à clarifier leur mandat et développer leur estime de soi.

3. Pour 82 % des répondants, l'environnement actuel favorise des relations plus harmonieuses entre les élèves. Parmi les explications des répondants, il ressort que :

- la participation des jeunes aux activités réduit les conflits et les billets au manquement;
- la délimitation et la clarification des zones et des règles du jeu favorisent une gestion plus harmonieuse de la cour d'école;
- une surveillance active de la cour d'école accroît les interactions plus adéquates entre les élèves.

Ainsi, en raison d'une meilleure organisation de la cour d'école, les élèves sont plus motivés à participer. De plus, l'animation par les élèves favorise le développement d'un sentiment d'appartenance au milieu et des relations plus harmonieuses entre les petits et les grands.

4. Pour 82 % des répondants, les activités rejoignent autant les filles que les garçons. Cette situation s'explique par la présence d'activités récréatives plus diversifiées et qui répondent aux intérêts de tous.

5. Pour 69 % des répondants, l'organisation de la cour d'école accroît le sentiment de sécurité des élèves. Cela s'explique par le fait que la surveillance est plus efficace; que les surveillants sont plus visibles (port de dossards ou de bretelles fluorescentes); que les règles de sécurité sont mieux définies et que les relations sont plus harmonieuses entre les élèves.

Enfin, notons que 93 % des répondants considèrent que le projet a eu trois retombées et plus dans chacune des écoles rejointes.

#### 4.4 Enjeu et défis

Pour les membres du comité d'orientation et de suivi, l'enjeu actuel du projet *Cour d'école* est d'en assurer sa pérennité.

Dans cette perspective, le défi à relever est que toutes les écoles puissent continuer de bénéficier

d'un soutien adapté et, en cohérence avec leur plan de réussite, favoriser un mode de vie physiquement actif ainsi que le développement de relations harmonieuses chez tous leurs élèves.

Pour ce faire, on estime important que tous les partenaires concernés se mobilisent pour soutenir cette initiative.

## 5. Pistes d'action relatives à la pérennité du projet

Comme mentionné précédemment, la pérennité du projet *Cour d'école* constitue le principal enjeu. En effet, les écoles continueront de faire ce qu'elles font actuellement par rapport à l'aménagement, la sécurité et l'organisation de leur cour, mais à partir des ressources dont elles disposent et qui demeurent succinctes. De plus, la cour d'école est un milieu de vie privilégié de la communauté et de belles collaborations sont possibles dans la grande majorité des territoires, ce qui permet de dynamiser la cour d'école et de supporter l'école dans ses efforts investis pour développer un mode de vie sain et actif. Cette collaboration exige cependant certains ajustements pour devenir aussi porteuses que possible.

Par ailleurs, mentionnons que trois commissions scolaires, qui étaient à renouveler leur convention de partenariat avec le MELS, ont identifié la cour d'école comme moyen de répondre au but 4 faisant référence à un environnement sain et sécuritaire. De plus, toutes les commissions scolaires ont souligné l'importance du soutien reçu dans le cadre du projet *Cour d'école*, les changements durables apportés et la nécessité de poursuivre cet investissement. Enfin, tous s'en tendent pour dire qu'une année de consolidation favoriserait un transfert d'expertise et la prise en charge par les milieux.

Ainsi, devant les retombées positives de ce projet et les besoins qui demeurent présents, un groupe de travail composé de partenaires a été créé (CRÉ, DSP, MELS) afin d'examiner les différentes options pour assurer ce soutien. Parmi les pistes de réflexion, une troisième phase de déploiement du projet est envisagée dont les objectifs seraient de faciliter le transfert de l'expertise développée et de soutenir la consolidation du partenariat local dans chacun des milieux. À cet effet, il ressort les aspects suivants :

- tenir compte des réalités et des acteurs présents dans chaque milieu;

- identifier les personnes-clés ou *les équipes de champions* au niveau local, qui contribuent à la promotion d'un mode de vie physiquement actif et facilitent ou consolident les liens de collaboration avec les écoles de leur territoire, à partir de l'expertise développée au cours des phases 1 et 2 du projet *Cour d'école*;
- démontrer à quel point il est bénéfique de définir les liens de collaboration à partir des orientations et priorités déterminées par l'école;
- favoriser et consolider le partenariat autour des besoins identifiés par l'école, notamment avec les CSSS et les organismes communautaires régionaux;
- identifier les outils pertinents au transfert des connaissances (ex. : tableaux de bord des activités réalisées dans les écoles, comptes rendus des activités; cahier d'outils complémentaire au guide portant sur les trucs et les astuces, communauté de pratique, etc.);
- démontrer comment les efforts investis dans l'organisation, l'animation, la surveillance et l'aménagement de la cour d'école contribuent non seulement à un mode de vie physiquement actif, mais également à la mise en œuvre de plusieurs orientations de l'approche *École en santé*, à la réussite éducative et à la lutte contre la violence et l'intimidation.

Ces différentes pistes de réflexion constituent des éléments clés à considérer pour optimiser et assurer la pérennité des activités du projet *Cour d'école*.

## 6. Discussion

Les élèves ne bougent pas suffisamment dans la cour d'école. Au primaire, à peine la moitié d'entre eux sont physiquement actifs pendant les heures de récréations (Dionne et coll., 2009).

Pourtant, il est démontré que l'activité physique déployée dans la cour d'école a des effets bénéfiques sur la santé des enfants mais aussi sur leurs comportements et attention en classe. À cet effet, le bulletin *Veille action pour de saines habitudes de vie* (2013) relève des résultats positifs tirés d'études et de projets sur le réaménagement de la cour d'école. On y recense :

- une augmentation de la pratique d'activité physique chez les jeunes;

- une réduction des incidents reliés à l'intimidation dans les cours d'école;
- une augmentation des activités offertes aux enfants pendant la récréation et l'heure du dîner.

De plus, le dernier avis du Comité scientifique de Kino-Québec (2011), *L'activité physique, le sport et les jeunes-savoir et agir*, présente plusieurs éléments de mieux-être associés aux activités physiques et sportives (APS). Dans cette perspective, on affirme que la pratique régulière d'APS:

- améliore la capacité d'attention, la concentration et le comportement en classe;
- favorise le sentiment d'appartenance à l'école et tend à assurer une plus grande persévérance scolaire;
- développe l'estime de soi et a une influence sur l'autocontrôle et les compétences sociales.

De plus, on souligne même que la pratique d'activités physiques chez les jeunes est associée à de meilleurs résultats scolaires (selon le dernier avis du Comité scientifique de Kino-Québec sur les jeunes)

Ainsi, aménager, organiser et animer la cour d'école constituent une stratégie efficace pour inciter les jeunes à être plus actifs dans la cour d'école, pour réduire l'intimidation, pour accroître la sécurité dans la cour d'école et pour contribuer à la réussite scolaire.

Le projet *Cour d'école* s'inscrit dans cette perspective en soutenant les directions d'écoles primaires dans le réaménagement de leur cour d'école. Pour ce faire, l'utilisation du guide « *Ma cour : un monde de plaisir!* » de Kino-Québec a été priorisée comme outil d'accompagnement personnalisé de chacun des milieux, en continuité avec ce qui se fait déjà dans l'école et en collaboration avec le répondant identifié par la commission scolaire.

Au-delà de la pertinence démontrée de ce projet, il est important de souligner l'expertise des agents de soutien et leur capacité d'adapter leur intervention en fonction des besoins des différents milieux. À ceci, s'ajoute la présence d'autres conditions pouvant servir de points de repère pour soutenir l'efficacité de cette intervention de promotion et de prévention en milieu scolaire. Parmi ceux-ci, mentionnons que l'intervention est :

- construite à partir d'objectifs clairs, qui répondent à des besoins réels et qui sont déterminés en fonction des priorités de l'école;
- globale en agissant sur les principaux facteurs clés du développement des jeunes (ex : estime de soi, compétences sociales, etc.);
- concertée entre le personnel de l'école et les partenaires concernés dans le projet;
- reconnue pertinente selon les recommandations d'experts de l'Institut national de santé publique du Québec (Palluy et coll., 2010);
- stimulante pour les jeunes en leur proposant de s'engager activement notamment par la formation de jeunes leaders ;
- intense et continue tout au long du cheminement scolaire des jeunes;
- souple, accessible et réalisable.

Ces différentes conditions d'efficacité figurent parmi celles proposées par différents auteurs pour mettre en place des pratiques reconnues efficaces en milieu scolaire (MELS, 2006; Roberge et coll., 2009; Palluy et coll., 2010).

## Conclusion

Sur le plan des retombées du projet *Cour d'école*, les représentants des écoles rejointes mentionnent qu'il constitue une offre de service bien adaptée aux besoins du milieu scolaire. Pour l'essentiel, il ressort que les élèves ont plus d'occasions d'être physiquement actifs; que plus de jeunes exercent un leadership dans la cour d'école; que l'environnement favorise des relations plus harmonieuses entre les élèves; que les activités rejoignent autant les filles que les garçons et que l'organisation accroît le sentiment de sécurité des élèves.

En terminant, mentionnons que cela ne date pas d'hier que l'on s'intéresse à la cour d'école. Que ce soit pour bouger, socialiser ou se détendre, ce lieu d'apprentissage par excellence demeure un environnement significatif dans la vie d'un élève, d'où l'importance d'y accorder une attention particulière et de poursuivre nos interventions en ce sens.

## Références

- Aubin, J. et autres, (2002). *Enquête sociale et de santé auprès des enfants et des adolescents québécois*, 1999, Québec, Institut de la statistique du Québec, 520 p. (consulté le 25 mars 2014)  
<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/enfants-ados/sante-globale/enquete-sante-enfants-ados.pdf>
- Bulletin Veille action pour de saines habitudes de vie (2013). *Aménager une cour d'école pour encourager le jeu actif*, Québec en Forme, 10 p. (consulté le 24 mars 2014)  
<http://veilleaction.org/les-fiches-pratiques/amenagement-urbain-rural/amenager-une-cours-decole-pour-encourager-le-jeu-actif.html>
- Comité scientifique de Kino-Québec (2011). *L'activité physique, le sport et les jeunes-Savoir et agir*. Secrétariat au loisir et au sport, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Gouvernement du Québec, (consulté le 31 mars 2014)  
[http://www.kino-quebec.qc.ca/publications/activitephysique\\_le\\_sportetlesJeunes\\_aviscsKq.pdf](http://www.kino-quebec.qc.ca/publications/activitephysique_le_sportetlesJeunes_aviscsKq.pdf)
- Coalition québécoise sur la problématique du poids, *Biens-faits de l'activité physique*, Association pour la santé publique du Québec, mars 2014, (consulté le 24 mars 2014)
- Dionne, F., M. Lavoie, S. Morency et F. Paradis (2009). *Perception du milieu scolaire concernant l'animation et l'aménagement des cours d'école au primaire dans la région de la Capitale-Nationale*, Québec, Direction de santé publique de la Capitale-Nationale, 144 p. (consulté le 25 mars 2014)  
<http://www.dspq.qc.ca/publications/Rapportourdecofinal.pdf>
- Direction de santé publique de la Montérégie (2011). *Conditions d'efficacité des interventions de promotion et de prévention en milieu scolaire*, Longueuil, Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie, 2 p  
<http://www.cqpp.qc.ca/fr/dossiers/activite-physique-a-l-ecole/bienfaits-de-l-activite-physique>
- Lavallée, C. (2004). *Enquête sociale et de santé auprès des enfants et des adolescents québécois, Volet nutrition*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 166 p. (consulté le 25 mars 2014)  
<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/enfants-ados/alimentation/enfants-ados-nutrition.pdf>
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) (2006). Programme de formation de l'école québécoise. Éducation préscolaire et enseignement primaire (version approuvée), Québec, Gouvernement du Québec, 354 p. (consulté le 25 mars 2014)  
<http://www1.mels.gouv.qc.ca/sections/programeFormation/pdf/prform2001.pdf>
- Palluy, J., L. Arcand, C. Choinière, C. Martin et M.-C. Roberge (2010). *Réussite éducative, santé et bien-être : agir efficacement en contexte scolaire. Synthèse de recommandations*, Montréal, Institut national de santé publique du Québec, (consulté le 24 mars 2014)  
[http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1065\\_ReussiteEducativSanteBienEtre.pdf](http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1065_ReussiteEducativSanteBienEtre.pdf)
- Roberge, M.-C., et C. Choinière (2009). *Analyse des interventions de promotion de la santé et de prévention en contexte scolaire québécois : cohérence avec les meilleures pratiques selon l'approche École en santé*, Montréal, Direction du développement des individus et des communautés de l'Institut national de santé publique du Québec, 243 p. (consulté le 25 mars 2014)  
[http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/958\\_RapAnaPPIntEES.pdf](http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/958_RapAnaPPIntEES.pdf)
- Statistique Canada, (2004). *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) – Nutrition*, Fichier maître, Secteur surveillance de l'état de santé de la population, Direction de santé publique de la Montérégie.

Tableau 1

**Retombées du projet *Cour d'école* en Montérégie  
selon les répondants des comités (n : 39)**

Sujets (S) traités	Oui (nb)	%
<b>S 1 Les élèves ont plus d'occasions d'être physiquement actifs</b>	<b>36</b>	<b>93</b>
<b>Éléments explicatifs (50 mentions)</b>		
1.) Organisation de la cour d'école	11	22
2.) Animation d'activités diversifiées, réalisée davantage par le personnel des services de garde	11	22
3.) Plus d'implication des jeunes leaders	9	18
4.) Achat ou mise à la disposition d'un matériel adéquat, et ce, en quantité suffisante	9	18
5.) Enseignants plus actifs / engagés / intéressés / confiants	6	12
6.) Plus de choix d'activités pour les élèves	4	8
<b>S.2 Plus de jeunes exercent un leadership dans la cour d'école</b>	<b>27</b>	<b>69</b>
<b>Éléments explicatifs (24 mentions)</b>		
1.) Identification et formation de jeunes leaders	11	46
2.) Par la formation, le mandat des jeunes leaders est plus clair	9	37
3.) Développement de l'estime de soi chez les jeunes leaders	4	17
<b>S.3 L'environnement favorise des relations plus harmonieuses entre les élèves</b>	<b>32</b>	<b>82</b>
<b>Éléments explicatifs (39 mentions)</b>		
1.) Plus de participation ce qui favorise la réduction des conflits et des billets au manquement	16	41
2.) Délimitation et clarification des zones et des règles du jeu	10	26
3.) En raison d'une meilleure organisation de la cour, les élèves sont plus motivés à participer, à choisir les activités qu'ils veulent et à aller là où le type d'activité est proposé	6	15
4.) Plus de supervision et d'encadrement des élèves ce qui favorise des interactions plus adéquates entre eux (surveillants plus actifs)	5	13
5.) Animation par les élèves favorisant le développement d'un sentiment d'appartenance au milieu et de relations plus harmonieuses entre les petits et les grands	2	5
<b>S 4 Les activités répondent autant aux filles qu'aux garçons</b>	<b>34</b>	<b>87</b>
<b>Éléments explicatifs (10 mentions)</b>		
1.) Activités plus diversifiées répondant mieux aux intérêts de tous	10	100
<b>S.5 L'organisation de la cour d'école accroît le sentiment de sécurité</b>	<b>27</b>	<b>69</b>
<b>Éléments explicatifs (22 mentions)</b>		
1.) Surveillance plus efficace (façon d'intervenir, plus alerte, etc.)	8	36
2.) Port de dossards ou de bretelles fluorescentes chez les surveillants	7	32
3.) Meilleure définition des règles de sécurité	5	23
4.) Relations plus harmonieuses entre les élèves	2	9